

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST MALO - 3502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/07/2024 - 4581 - 2010 B 00447 - 524 319 977 - 2M EVENT


**2M EVENT**

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.500 €  
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE  
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

**BILAN  
COMPTE DE RESULTATS  
ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Certifié conforme  
Le Gérant**

DocuSigned by:  
  
EC7B7CB3468E42D...

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF</b>				
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	13 353	3 163	10 190	216
Fonds commercial (1)	500		500	500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	189 596	93 213	96 383	126 848
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	449		449	1 649
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>203 897</b>	<b>96 375</b>	<b>107 522</b>	<b>129 214</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières & approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés/com.	15 730		15 730	11 320
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	408 721		408 721	636 597
Autres créances	242 884		242 884	51 557
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	253 385		253 385	100 000
Disponibilités	34 744		34 744	364 664
Charges constatées d'avance (3)	26 328		26 328	14 727
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>981 792</b>		<b>981 792</b>	<b>1 178 866</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 185 690</b>	<b>96 375</b>	<b>1 089 315</b>	<b>1 308 080</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			3 048	

## Bilan

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	150	150
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	158 170	101 574
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>111 780</b>	<b>156 596</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>271 600</b>	<b>259 820</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	5 000	5 000
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	333 555	411 653
Emprunts et dettes financières diverses (3)		1 262
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		24 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 973	284 158
Dettes fiscales et sociales	175 476	216 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 268	5 061
Produits constatés d'avance (1)	37 443	100 205
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>812 715</b>	<b>1 043 260</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 089 315</b>	<b>1 308 080</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	289 225	302 439
(1) Dont à moins d'un an (a)	523 490	740 821
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue	2 393 010	2 728 521
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 393 010</b>	<b>2 728 521</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		2 009
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 587	9 064
Autres produits	15	127
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 402 612</b>	<b>2 739 721</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres appro.	1 577 368	1 960 732
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	214 134	183 884
Impôts, taxes et versements assimilés	18 551	17 517
Salaires et Traitements	353 160	280 814
Charges sociales	91 003	115 133
Amortissements et provisions	34 169	20 139
Autres charges	17	482
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 288 401</b>	<b>2 578 701</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>114 211</b>	<b>161 020</b>
Quote parts de résultat sur opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	6 661	
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	5 037	197
Reprises sur dépré., prov. et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de plac.		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>11 698</b>	<b>197</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
Intérêts et charges assimilées	6 328	6 175
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de plac.		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>6 328</b>	<b>6 175</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 370</b>	<b>-5 978</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>119 580</b>	<b>155 043</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	7 278	1 250

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Sur opération en capital	38 000	
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>45 278</b>	<b>1 250</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	884	2 210
Sur opération en capital	21 409	
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>22 293</b>	<b>2 210</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>22 984</b>	<b>-960</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	30 785	-2 513
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>111 780</b>	<b>156 596</b>

---

# Dossier Financier 2023

---

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

## Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 2M EVENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 089 315 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 111 780 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 2 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

---

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**2M EVENT**

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.500 €  
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE  
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT  
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

**❖ Troisième décision**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 111.779,65 euros de la manière suivante :

**Affectation :**

- La somme de 100.000,00 euros  
A titre de distribution de dividendes

- Le solde, soit la somme de 11.179,65 euros  
Au poste « Autres réserves »  
Lequel s'élève désormais à un montant de 169.950 euros

**Total :** 111.779,65 euros

Ainsi chacune des 150 parts sociales recevra un dividende de 666,67 euros qui sera mis en paiement dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 171.600 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices</b>			
<b>Exercice</b>	<b>Revenus éligibles à l'abattement</b>		<b>Revenus non éligibles à l'abattement</b>
	<b>Dividendes</b>	<b>Autres revenus distribués</b>	
31/12/2022	0 €	0 €	100.000 €
31/12/2021	0 €	0 €	50.000 €
31/12/2020	0 €	0 €	0.000 €

**2M EVENT**

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.500 €  
Siège social : 11 bis rue du Pont Saint-Hubert - 22490 PLOUËR-SUR-RANCE  
R.C.S. de SAINT-MALO n° 524 319 977

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE  
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024****❖ Troisième décision**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 111.779,65 euros de la manière suivante :

**Affectation :**

- La somme de 100.000,00 euros  
A titre de distribution de dividendes

- Le solde, soit la somme de 11.179,65 euros  
Au poste « Autres réserves »  
Lequel s'élève désormais à un montant de 169.950 euros

**Total :** 111.779,65 euros

Ainsi chacune des 150 parts sociales recevra un dividende de 666,67 euros qui sera mis en paiement dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 171.600 euros.


Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>Information sur les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices</b>			
<b>Exercice</b>	<b>Revenus éligibles à l'abattement</b>		<b>Revenus non éligibles à l'abattement</b>
	<b>Dividendes</b>	<b>Autres revenus distribués</b>	
31/12/2022	0 €	0 €	100.000 €
31/12/2021	0 €	0 €	50.000 €
31/12/2020	0 €	0 €	0.000 €

**ADOPTION**

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par décisions de l'associé unique du 28 juin 2024.

**Certifié conforme  
Le Gérant**

DocuSigned by:  
  
EC7B7CB3468E42D...